



organisation des professionnels des technologies
de l'information et de la communication

Secrétariat Permanent

TERMES DE REFERENCE

Atelier d'échanges et de concertation sur le Cadre Juridique du secteur des Télécom/TIC

Septembre 2014

I. CONTEXTE

L'Organisation des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication (OPTIC) regroupe les entreprises évoluant dans le secteur des TIC.

OPTIC constitue l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Sa contribution est régulièrement souhaitée dans toutes les initiatives touchant le secteur des TIC.

En tant qu'organisation professionnelle sectorielle représentative au Sénégal, OPTIC ambitionne de renforcer son rôle de force de proposition dans le cadre du Dialogue Public-Privé pour contribuer à faire du secteur des TIC un levier essentiel du développement économique du Sénégal.

Un atelier d'élaboration d'une vision prospective de développement du secteur des TIC a été organisé grâce à l'accompagnement de la GIZ à travers l'identification des problématiques du secteur et la formulation de recommandations pour lever ces contraintes.

L'atelier a permis à OPTIC de dégager une vision, définir des axes d'orientation et élaborer une stratégie de mise en œuvre.

Un document d'orientation et de plaidoyer a pu ainsi être élaboré et constitue la contribution du secteur privé dans le dialogue public-privé.

L'axe 1 de cette stratégie adresse les contraintes liées à l'environnement.

Une des contraintes identifiée dans cet axe est le cadre juridique et institutionnel qui ne correspond pas forcément aux attentes des différents acteurs. Dans ce sens, il a été proposé d'organiser une réflexion autour du code des télécommunications et des décrets d'application s'y rattachant.

II. OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'objectif général de cet atelier est de mener une réflexion autour du code de télécommunications adoptées en 2011 dans la perspective d'adapter et renforcer le cadre législatif et réglementaire du secteur des TIC:

- Présentation du code des télécoms
- Présentation des décrets d'application
- Présentation des préoccupations des entreprises Télécoms/TIC
- Table ronde sur le thème : « Quelles innovations dans les décrets d'application ? »

III. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont essentiellement :

- Les acteurs du secteur des TIC, en particulier les PME sont à niveau d'information sur les dispositions du nouveau code des télécommunications.
- Les décrets d'application sont présentés aux acteurs
- Les insuffisances des décrets d'application sont identifiées
- Des propositions d'amélioration sont apportées
- Les préoccupations du secteur privé sont mieux prises en compte dans les décrets d'application du code des télécom.

IV. METHODOLOGIE D'ANIMATION DE L'ATELIER

Cet Atelier sera organisé sous forme d'une journée d'échange et de concertation suivie d'une table ronde.

1. Structuration de la Journée

Matinée

- Présentation du code des télécommunications, par ARTP /MCEN/ Juriste orienté TIC
- Présentation des décrets d'application, par Malick NDIAYE expert Télécom/TIC
- Présentation des préoccupations des entreprises TIC par un membre d'OPTIC
- **Discussions**

Après midi

- Table ronde sur le thème : « Quelles innovations dans les décrets d'application ? »
- Synthèse des travaux : recommandations et propositions

2. Acteurs à impliquer

- Malick Ndiaye en sa qualité d'expert Télécom/TIC,
- l'ARTP,
- le Ministère des postes et des Télécommunications
- l'ADIE
- les opérateurs télécom
- Un Juriste orienté TIC
- les membres d'OPTIC
- les entreprises du secteur

3. Méthodes d'animation

Dans le souci d'avoir un débat équilibré et des propositions concrètes, les décrets seront présentés par une personne neutre qui n'a pas de parti pris.

Il sera effectué une animation « non directive » destinée à susciter la participation active de tous les acteurs, à identifier les avantages des différents scénarii proposés et à produire – le cas échéant - un plan d'actions consensuel sur les activités à dérouler.

Le modérateur doit privilégier l'écoute, l'échange d'informations, la discussion et la recherche d'objectifs partagés entre les différents acteurs pour qu'au terme de la rencontre des recommandations et des propositions pertinentes puissent être tirées.

Le modérateur de la réunion doit avoir une expérience du secteur juridique particulièrement lié aux TIC afin de pouvoir recadrer les débats, stimuler la réflexion et procéder aux synthèses nécessaires pour traduire en termes concrets les différentes propositions.

V. DATE ET LIEU

Date : jeudi 18 Septembre 2014.

Lieu : Pullman Teranga

PROGRAMME PROVISOIRE
Atelier d'échanges et de concertation sur
« Le cadre juridique du secteur des Télécom/TIC »
Jeudi 18 Septembre 2014, à l'Hôtel PULLMAN

8h30 - 9h : Arrivée des participants

9h-9h 30 – Séance d'ouverture

- > Allocution de Monsieur Baidy AGNE, Président du Conseil National du Patronat du Sénégal
- > Mot de Bienvenue : M Antoine Ngom, Président OPTIC
- > Ouverture par M. le Ministre Yaya Abdoul KANE, Ministre des Postes et des Télécommunications

9h30-10h00 : Pause-Café

10h00 - 10h30 – Présentation du code des télécommunications, par ARTP /MCEN/

10H30 – 11H00 – Présentation des décrets d'application du code des télécom, par Ministère Postes et Télécommunications ou ARTP

11H00 - 11h30 – Présentation des préoccupations des entreprises TIC par un membre d'OPTIC

11h30 – 13h - *Discussions*

Pause déjeuner : 13h- 14h30

14h30 - 16h00 – Table Ronde : « Quelles innovations dans les décrets d'application? »

Président de Séance : Professeur Abdoullah CISSE

Intervenants :

- Ministère des Postes et Télécommunications
- ARTP
- ADIE
- Opérateurs Télécoms
- OPTIC

16h00- 17h00 - Synthèse des travaux : recommandations et propositions